

PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés
de Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ info@Polysesouvient.ca ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

Mardi 24 août 2021

«Salutation» «Prénom» «Nom»

«Titre»

«Parti»

«Adresse»

«Ville», «Province» «Code_postal»

Objet : Questionnaire électoral sur le contrôle des armes

«Cher/chère» «salutation1» «Nom»,

PolySeSouvient est un regroupement d'étudiants, de diplômés, de survivants et de familles de victimes de la tragédie de 1989 à l'École Polytechnique qui milite en faveur d'un meilleur contrôle des armes à feu. Nous collaborons également avec d'autres survivants et des familles qui ont perdu leurs proches lors de fusillades, dont celles du Collège Dawson et de la Mosquée de Québec. Notre mission est simple : éviter que d'autres familles vivent la douleur et la souffrance causées par des tragédies évitables, notamment en réduisant le nombre d'accidents, de suicides, d'homicides, de menaces et de crimes commis avec des armes à feu.

Afin de mieux informer notre réseau de supporters et le public de la position des partis politiques fédéraux à l'égard du contrôle des armes, nous sollicitons votre collaboration pour répondre aux cinq questions ci-dessous et pour nous faire parvenir votre réponse **d'ici lundi le 30 août prochain** à info@polysesouvient.ca.

En vous remerciant à l'avance de vos réponses, nous vous souhaitons une bonne campagne électorale.

Heidi Rathjen
Coordonnatrice

QUESTIONS

1) Armes semi-automatiques à caractère militaire (« armes d'assaut »)

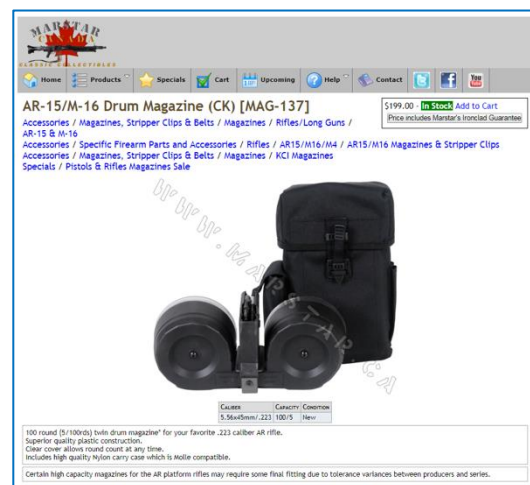
Depuis le 1^{er} mai 2020, quelques 1 500 modèles d'armes de style militaire (comme la AR-15) ont été prohibées par voie de décrets. Les propriétaires actuels peuvent les garder sous une amnistie de deux ans, le temps de mettre en œuvre un programme de rachat. Malheureusement, le gouvernement a déposé un projet de loi (C-21) en février dernier qui rend ce rachat optionnel. Ceci veut dire que des dizaines de milliers d'armes d'assaut complètement fonctionnelles pourront demeurer entre des mains privées, à vie. De plus, le projet de loi ne modifie pas la définition d'armes prohibées pour y inclure de nouveaux modèles d'armes d'assaut. (Le projet de loi n'a pas été adopté.)



QUESTION 1 : Est-ce que votre gouvernement instaurera un programme de rachat obligatoire afin d'éliminer de la circulation les armes d'assaut nouvellement prohibées? De plus, est-ce votre gouvernement révisera la définition légale d'arme « prohibée » afin d'y inclure toutes les armes de style militaire?

2) Chargeurs à grande capacité

Malgré les limites théoriques de 5/10 cartouches pour les chargeurs (selon qu'une arme est « sans restriction » ou « restreinte »), la loi contient un [ensemble d'exceptions et d'échappatoires](#) rendant accessibles les chargeurs à grande capacité dépassant ces limites, par exemple en permettant la vente de « chargeurs modifiables » qui sont conçus pour accepter 30, 50, et même 100 balles, mais qui comportent un rivet empêchant l'insertion de plus que la limite légale. Or, [selon la GRC](#), ce mécanisme est facilement démontable et c'est précisément ce qu'ont fait [plusieurs tireurs de masse](#) canadiens. Sept Canadiens sur 10 [sont favorables](#) à limiter les chargeurs à cinq balles pour toutes les armes à feu.



QUESTION 2 : Comment votre gouvernement entend faire face aux failles de la loi qui facilitent l'accès aux chargeurs à grande capacité? (Ex : interdiction et élimination progressive des chargeurs modifiables; suppression des exemptions et des échappatoires; application rigoureuse de la loi) Et quelle devrait-être la limite maximum en termes de nombre de balles pour toutes les armes à feu?

3) Interdiction des armes de poing

Les armes de poing sont particulièrement dangereuses à cause de la facilité avec laquelle elles peuvent être dissimulées et à cause de leur puissance de tir et du caractère militaire de certains modèles. Le nombre d'armes de poing enregistrées au Canada a plus que doublé en moins de dix ans, passant de [467 146](#) en 2012 à [plus d'un million](#) en 2019. [Sept Canadiens sur dix](#) appuient leur interdiction, et [la même proportion \(7/10\)](#) veut une interdiction *pancanadienne* plutôt que des interdictions *municipales*. Notons que la lutte contre le trafic illégal et la lutte contre la prolifération des armes de poing légales ne sont pas mutuellement exclusives : la première nécessite des interventions policières alors que la deuxième nécessite des mesures législatives.



QUESTION 3 : Comment votre gouvernement entend-t-il empêcher la prolifération des armes de poing légales? (Ex : en interdisant leur possession à l'échelle canadienne; en cessant d'octroyer de nouveaux certificats d'enregistrement pour ces armes; en interdisant leur importation et fabrication; en obligeant leur entreposage dans les clubs de tir)

4) Prévention des meurtres conjugaux

Le projet de loi C-21 du gouvernement actuel propose « [d'introduire un nouveau régime de type drapeau rouge](#) ». Or, les ordonnances interdisant la possession d'armes à feu existent déjà : il suffit d'appeler la police, et c'est la responsabilité des agents d'évaluer la situation et de retirer ses armes à propriétaire si les agents croient qu'il « [n'est pas souhaitable pour sa sécurité ou celle d'autrui](#) » qu'il les ait en sa possession. La mesure proposée introduirait un processus plus lent, plus lourd et plus coûteux, invitant les victimes de violence conjugale à aller elles-mêmes devant les tribunaux pour convaincre un juge de retirer les armes à leur agresseur, c'est-à-dire d'agir là où la police ne l'a pas fait – une action qui pourrait même les exposer à un risque plus élevé. En même temps, les critères de la loi et le vaste pouvoir discrétionnaire qui ont été jugés problématiques par plusieurs enquêtes de coroner et rapports d'enquête demeurent inchangés (ex : lorsque la police est bel et bien au courant de risques potentiels mais ne retire pas les armes, comme dans les cas de [Mark Jones](#), [Gabriel Wortman](#), [Lionel Desmond](#), [Cory Lewis](#) et [Kevin Runke](#)). En fait, il n'y a eu aucune consultation sérieuse auprès des experts de violence conjugale et de suicide dans le cadre de l'élaboration de cette mesure du projet de loi C-21.

QUESTION 4 : Est-ce que votre gouvernement entend renforcer les critères de la loi ainsi que les processus d'évaluation des risques en lien avec les mesures préventives (qui incluent le refus ou la révocation du permis, les ordonnances de prohibition de possession et les retraits urgent d'armes à feu)? Est-ce que votre parti s'engage à fournir les ressources nécessaires pour permettre aux agents d'effectuer un travail de dépistage systématique et rigoureux?

5) Vérification de la validité des permis à l'achat

La vérification de la validité du permis d'un acheteur potentiel est fondamentale, donnant tout son sens au système des permis. Or, grâce à la loi C-19 (2012) et malgré la réglementation proposée en lien avec la loi C-71 (2021), il n'y a toujours **aucune obligation** pour un vendeur de fournir à la GRC des informations spécifiques relatives au permis d'un acheteur potentiel. Pourtant, c'est seulement à l'aide du numéro de permis que la GRC (qui détient la base de données de tous les permis) peut certifier qu'un permis n'est pas révoqué, contrefait ou volé. De plus, en 2017, le gouvernement a mis en place une période de grâce de six mois pour les propriétaires d'armes à feu qui ne renouvellent pas leur permis – une mesure adoptée en 2015 dans le cadre du projet de loi C-42.

QUESTION 5 : Est-ce que votre gouvernement entend resserrer les contrôles entourant les permis de possession, notamment en obligeant la vérification de la validité du permis d'un acheteur potentiel auprès de la GRC avant toute transaction, et en éliminant la période de grâce pour ceux qui manquent à leur obligation légale de renouveler leur permis de possession?